



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 7 décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE
DE
C O N T E S

Décision n° 2022 12 14

OBJET :

**Utilisation du
gymnase par les
associations :
convention type**

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Malika Vannucci et M. Michel Caruso.
Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.
Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil de passer une convention avec les utilisateurs du gymnase municipal.

Il donne lecture de la convention, annexée à la présente, qui a pour objectif de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation de cet équipement. Elle fixe également les règles à respecter en matière de sécurité et d'assurance.

Il propose également que cette convention conclue pour l'année scolaire ou la saison sportive en cours, se poursuivra tant que l'activité perdurera sous réserve de la confirmation de la mise à disposition de la salle lors de la réunion annuelle d'attribution des salles. Monsieur le Maire propose enfin au conseil de l'autoriser à signer ladite convention.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide d'adopter une convention type relative à l'utilisation du gymnase municipal.

La convention est jointe à la présente délibération.

Autorise le maire à signer ladite convention avec les utilisateurs du gymnase, conclue pour l'année scolaire ou la saison sportive en cours et qui se poursuivra tant que l'activité perdurera sous réserve de la confirmation de la mise à disposition de la salle lors de la réunion annuelle d'attribution des salles.

Nombre de conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20221207-20221214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

Le Maire Francis TUJAGUE

Le secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
pour expédition conforme

Le Maire,
Francis TUJAGUE